



AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 2020-16

AVIS est donné que lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 3 février 2020, le conseil de ville a adopté le règlement 2020-16, décrétant une dépense de 3 718 250 \$ et un emprunt de 3 718 250 \$ pour le réaménagement d'une partie de la 3^e Avenue et la réfection des services municipaux sur une partie des 4^e Avenue et 14^e Rue.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 5 mai 2020.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe à l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Ce règlement entrera en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 13 mai 2020.

Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière